

9 - Personnel Communal - Ajustements techniques

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :

I - Direction de la Vie des Quartiers - Avenant au contrat du directeur de la maison de quartier Grette-Butte

L'emploi de directeur de la maison de quartier Grette - Butte est actuellement pourvu par un agent contractuel à temps complet rattaché à la Direction de la Vie des Quartiers qui bénéficie, en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, d'un contrat à durée déterminée (délibération du 22 mars 2010).

Au vu de la manière de servir de l'agent, de l'évaluation individuelle et de l'atteinte de ces objectifs, il est proposé au Conseil Municipal de porter le coefficient de l'IFTS de 2^{ème} catégorie de l'agent à 8, les autres éléments de la rémunération de l'agent restent inchangés.

II - Direction de la communication - Recrutement du directeur

Le poste de directeur de la Communication a été déclaré vacant. La Ville a souhaité recruter un cadre A afin de pourvoir cet emploi à temps complet.

Il est précisé que cet agent, sous l'autorité conjointe du Directeur Général des Services et du Directeur de Cabinet, assurera la conduite de l'ensemble des actions communication externe. Il élaborera et mettra en œuvre la stratégie de communication afin d'accompagner les choix politiques de la collectivité et assurer la promotion du territoire.

Il sera notamment chargé des domaines d'activités suivants :

- définir et assurer la mise en œuvre du plan de communication
- apporter son appui aux directions opérationnelles dans un souci de cohérence des actions de communication
- élaborer et assurer le suivi de l'ensemble des outils, supports et évènements de communication de la collectivité
- être garant du suivi administratif et budgétaire de la direction
- encadrer et animer une équipe de 26 personnes
- réaliser l'évaluation des résultats des actions menées.

La Ville a souhaité pourvoir cet emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire ou de recrutement d'un lauréat d'un concours de catégorie A. A cet effet, elle a procédé à une large publicité de celui-ci.

Cet appel à candidatures de fonctionnaires correspondant au profil s'est révélé infructueux.

Il importe, dès lors, en raison d'une part de cet appel à candidatures de fonctionnaires infructueux et d'autre part de la nécessité du bon fonctionnement du service, d'ouvrir l'accès à cet emploi à temps complet aux agents contractuels dans le cadre de l'article 3 alinéas 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le recours à un agent contractuel serait justifié par la nature des fonctions correspondantes qui nécessitent des formations spécifiques et une expérience professionnelle indispensable. De plus, les besoins du service justifient également, le cas échéant, le recours à un agent contractuel compte tenu du caractère très particulier de la mission assignée.

De formation supérieure, l'agent concerné devra justifier d'une expérience réussie dans la direction de la communication d'une grande collectivité ou d'une expérience similaire ; de la maîtrise des techniques de communications et des technologies de communication web et audiovisuelle. Il devra également posséder des réelles aptitudes au pilotage et à la coordination d'actions transversales.

Il percevrait une rémunération correspondant au traitement indiciaire et le cas échéant, au supplément familial de traitement afférent à l'indice majoré 979 ainsi qu'une indemnité de fonction et de résultat en référence au grade d'administrateur territorial au coefficient 5,34. A compter de l'année 2012, cette indemnité sera portée au coefficient 4,12 et il bénéficiera également de la prime de fin d'année dans les conditions de la délibération du Conseil Municipal du 17 février 1992.

Le contrat correspondant sera établi pour une durée maximale de trois ans avec possibilité de dénonciation à chaque échéance annuelle. A son échéance (trois ans), il ne pourrait être prorogé que par reconduction expresse.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- définir dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de directeur de la maison de quartier de la Grette - Butte qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné,
- définir l'emploi à temps complet de directeur de la communication dans les conditions énoncées ci-dessus.

«**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : Dans ce rapport, vous nous proposez le recrutement d'un directeur de la communication. Les informations concernant ce recrutement ont déjà été publiées dans des médias bisontins, un certain nombre de personnes se sont émues, pensant qu'en tant que signataire de la charte de la diversité, la Ville de Besançon aurait pu saisir cette occasion pour passer un peu des paroles aux actes, faire un peu plus preuve de volontarisme en matière de promotion de la diversité, notamment en essayant de faire en sorte que le Cabinet et les postes de direction essaient d'être de plus en plus le reflet de la société. Dans ce cadre, Monsieur le Maire, j'aimerais connaître les actions prévues pour corriger, s'améliorer au-delà des paroles, en matière de diversité parce qu'aujourd'hui c'est vrai que sur les postes d'encadrement, on a encore du mal. Les jeunes, les femmes et les populations issues soit de l'immigration ou des quartiers, ne sont pas représentées dans ces postes-là. Est-ce que vous envisagez des quotas, quels sont les mesures correctives que vous envisagez ?

M. LE MAIRE : Madame, je suis assez surpris de votre remarque. Lorsque nous lançons un appel à candidatures, il est ouvert à toutes et à tous ; il est publié entre autres dans la Gazette des Communes et pour ce poste aucun candidat issu de la diversité ne s'est présenté. Donc on ne peut pas retenir des candidats qui ne se présentent pas. Quant à la mixité, je peux vous dire qu'il y a plus désormais de femmes dans le personnel municipal que d'hommes et aux postes de direction vous avez déjà quelques beaux exemples derrière moi. Alors venir nous faire le procès que nous ne sommes pas ouverts là-dessus ! Je peux vous citer par exemple la directrice des Grands Travaux, poste très technique, c'est Valérie MAGNIER. On fera le compte mais au niveau de l'encadrement il y a beaucoup de femmes. Quant aux quotas, ils sont interdits, c'est une discrimination. Madame, vous devriez savoir, vous qui vous dites si calée en matière de diversité, que si je publiais une annonce en disant que nous allons favoriser tel ou tel profil, je serais totalement hors la loi. Donc je m'étonne même que vous puissiez poser cette question. Les personnes issues de la diversité sont de plus en plus représentées dans nos services. Je n'aime pas trop qu'on m'attaque là-dessus, vous voyez, c'est ce que nous avons demandé et ça a été fait. Je me dis qu'il y a quand même un hiatus entre votre analyse précisant que nous ne faisons rien et celle de Louis SCHWEITZER, le dernier président de la HALDE qui est venu à Besançon spécialement pour féliciter la Ville sur son processus de recrutement. Cela n'a pas été tellement repris par la presse, donc je le redis, la méthode mise en place par notre service des Ressources Humaines est devenue maintenant un référentiel au niveau national, et je remercie Mireille TOITOT qui a beaucoup travaillé avec la Direction Générale là-dessus. Alors que vous veniez nous demander des comptes alors qu'au niveau national on est reconnu, je trouve ça quand même, Madame PEQUIGNOT, un «peu fort de café», mais je pense,

comme je vous crois de bonne foi, que vous n'étiez pas informée ou alors vous n'avez peut-être pas entendu et retenu ce qu'a dit Louis SCHWEITZER. D'ailleurs une des grandes réformes de ce gouvernement a été de supprimer la Halde ainsi que le Défenseur des Enfants, alors que cet organisme de Lutte contre les Discriminations et les Exclusions je pense était fort utile. Et ça ne sera certainement pas une nomination politique, vous pouvez me faire confiance, ça sera tout sauf politique ! On a regroupé cela dans un dispositif qui va être ingouvernable. Donc je crois que là-dessus vraiment on n'est pas du tout en retard et les personnes issues de la diversité ont toute leur place. Je suis d'accord avec vous, il faut que notre personnel municipal ressemble à la Ville et je crois que c'est le cas. Louis SCHWEITZER ne s'est pas beaucoup déplacé en France, il n'est allé que dans quelques villes mais il est venu à Besançon. Vous y étiez d'ailleurs, je m'en souviens très bien.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Monsieur le Maire, je tiens à dire que la question dans un premier temps concernait votre Cabinet, c'était très précis...

M. LE MAIRE : Vous n'allez quand même pas venir choisir les membres de mon Cabinet, non ?

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Donc j'ai à la fois abordé la question de la mixité mais également celle des populations issues des quartiers, issues de l'immigration, de manière à passer des paroles aux actes.

M. LE MAIRE : Mais vous avez même, à Besançon, un maire issu des quartiers car j'y suis né dans les quartiers ! Donc c'était prémonitoire et quand vous regardez aussi le personnel ici qui m'entoure, vous pouvez regarder, et je peux aussi vous citer dans les femmes à la direction de grands services, Mme HATON-PEREZ ici présente, directrice de l'urbanisme depuis des années, entre autres. Vous devriez envoyer à Mme PEQUIGNOT les conclusions de la HALDE, il serait intéressant qu'elle puisse au moins les relire, et notamment ce qui concerne les recrutements.

M. Edouard SASSARD : Mireille PEQUIGNOT a organisé il y a un mois et demi un forum de la diversité à la CCI, forum de la diversité pour le maintien duquel elle se bat depuis deux ans, où elle a regroupé le secrétaire général responsable de la charte de la diversité venu spécialement de Paris à Besançon pour témoigner. Tout ce que vous dites un peu pudiquement : l'interdiction des quotas, la discrimination positive... ces sujets ont été abordés avec franchise par toutes les populations, par toutes les origines comme pouvant être un des moyens en tout cas d'en débattre. Dire à Mireille PEQUIGNOT qu'elle ne serait pas au courant des choses de la diversité, il faut quand même oser, c'est quand même exagéré. Vous allez lui envoyer les conclusions de la Halde ; la prochaine fois venez à son forum de la diversité, il y avait tous les mouvements patronaux, tout le monde y a participé financièrement, tout le monde a témoigné, du chef d'entreprise, de tous les postes, et vous étiez absent.

Ma deuxième remarque porte sur Louis SCHWEITZER que vous nous érigez en exemple. On va prendre un exemple : Peugeot et Renault. Peugeot a 2/3 de ses salariés en France, 1/3 de ses salariés délocalisés. Renault, 1/3 de ses salariés en France, 2/3 à l'étranger. Celui qui a le plus délocalisé c'est SCHWEITZER de Renault. Alors les leçons à la SCHWEITZER, du directeur de cabinet de je ne sais pas qui avant, de tous ces gens qui sont là-haut ! Il y a ensuite le travail concret des gens qui font des choses par le biais par exemple du forum de la diversité, vous nous le ressortez à chaque fois et à chaque fois je vous ressortirai cette réponse de délocalisation.

M. LE MAIRE : Vous pouvez la ressortir, mais ça n'intéresse que vous au fond. Parce que moi je ne parle pas de SCHWEITZER comme patron. Et si vous voulez qu'on remonte sur les affaires, si vous voulez qu'on reparle maintenant aussi du Ministre de la Défense et de tous les ministres qui ont eu des soucis, on va vite retomber dans un borborygme. Moi ça ne m'intéresse pas, j'ai répondu à Mme PEQUIGNOT sur la question de la diversité.

Je vous informe quand même, puisque nous sommes une si mauvaise ville en matière de diversité que le même secrétaire général de la charte de la diversité, Kag SANOUSSI va venir à Besançon le 23 juin à l'invitation de la Ville pour justement constater ce que nous faisons au niveau du forum de l'emploi sur le quartier de Planoise.

M. Pascal BONNET : Vous venez d'évoquer le Ministre de la Défense, je ne vois pas pourquoi vous le mettez en cause...

M. LE MAIRE : Pascal, restez dans le cadre de la question. Qui a évoqué SCHWEITZER pour Renault et Peugeot ? Est-ce que c'est moi ?

M. Pascal BONNET : On est parti sur une question de Mireille PEQUIGNOT qui pouvait se traiter de façon calme et on en vient à s'envoyer réciproquement certaines choses. Je vous dis simplement que le Ministre de la Défense a dû démissionner du gouvernement comme avait dû le faire Dominique STRAUSS-KAHN et l'un comme l'autre, finalement, ont été blanchis par la justice, après avoir souffert des médias pendant un certain temps. Donc je crois que cela dépasse bien nos clivages. Les politiques pour la plupart sont des gens honnêtes et sérieux et souvent ils sont médiatisés de façon négative. Donc ce n'est pas à nous d'en rajouter.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

M. Pascal BONNET : Je voudrais simplement revenir sur le fait que par rapport à ce qui a été dit il aurait été souhaitable que vous puissiez vous, en tant que Maire de Besançon, soucieux de cette question, participer au forum organisé par Mireille PEQUIGNOT les deux années qui viennent de se passer. Ensuite vous évoquez la question de la disparition du médiateur, défenseur des enfants. Pour ma part je m'interroge sur cette question du défenseur des enfants, on peut soutenir un gouvernement et avoir quand même des opinions personnelles sur certains points. Ceci dit quand vous dites que ça va être un choix politique, je vous rappelle quand même que le nom qui a été longtemps envisagé est celui de Jack LANG, c'était en effet un choix politique...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ma tasse de thé !

M. Pascal BONNET : Peut-être. Il soutient Dominique STRAUSS-KAHN je crois, il l'a dit récemment. Son nom a été évoqué, ce n'était pas la tasse de thé de beaucoup ni à gauche ni à droite. Je ne sais pas qui sera nommé mais le choix du Président de la République depuis un certain temps, au-delà de la question d'ouverture au gouvernement a été de permettre justement une diversité politique d'un certain poids dans des postes à responsabilité comme la présidence de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, et ce président est maintenant Président de la Cour des Comptes. Donc on ne peut pas dire que de ce point de vue-là il y a eu des nominations politiques ou alors si elles ont été politiques, c'est par le souci de permettre à l'opposition d'être représentée et si par malheur votre candidat, quand vous aurez un candidat, gagnait les prochaines élections, j'aimerais savoir si le Président de la Cour des Comptes sera de la sensibilité de l'UMP.

M. LE MAIRE : Avant de passer la parole à Frank MONNEUR, je voudrais poser une question à Mme PEQUIGNOT. Vous n'êtes pas sans ignorer que le CNFPT a mis en place des formations spécifiques pour permettre aux jeunes des quartiers de passer les concours, normalement pour intégrer la fonction publique territoriale. Vous savez qui a demandé la mise en place du dispositif ? Non Madame, ce n'est pas la Région mais elle va être à nos côtés bien sûr, c'est le délégué régional du CNFPT qui s'appelle Jean-Louis FOUSSERET.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : La Région est partie prenante...

M. LE MAIRE : Je suis en train de vous demander si vous savez quel est celui, conscient de ces problèmes, qui a mis en place ce dispositif, j'ai constaté comme Maire de Besançon qu'il y avait un certain nombre de jeunes qui ne pouvaient pas accéder à la fonction publique parce qu'ils ne connaissaient pas le processus et qu'ils n'étaient pas formés pour. Et j'ai fait une demande qui a été acceptée par le comité d'orientation du CNFPT. Cette initiative est effectivement soutenue par la Région. J'ai demandé à ce que l'on puisse mettre en place des formations spécifiques pour les jeunes et j'en suis très fier.

M. Frank MONNEUR : Monsieur le Maire, effectivement nous sommes un certain nombre de la majorité, je pense, à être abasourdis par l'intervention de Mme PEQUIGNOT, soi-disant spécialiste de la question. Pour nous ce sont des propos bien pensants, de circonstance, alors que la lutte contre les

discriminations est quelque chose de sérieux et de beaucoup plus compliqué que cela. Et d'ailleurs je dirai, je ne voudrais pas être trop long, que de notre point de vue, la meilleure façon de lutter contre les discriminations c'est notamment de favoriser la promotion sociale et la promotion sociale on la favorise notamment à travers l'école, à travers l'éducation, à travers la formation et ce n'est pas une histoire de couleur de peau ou de minorité mais plutôt de condition sociale. Ce qui nous intéresse c'est la condition sociale des gens de savoir comment, notamment par rapport au poste de directeur de la communication puisque c'est parti de cela, comment donc un fils ou une fille d'ouvrier ou de chômeur ou de personne vivant dans des quartiers défavorisés peut avoir accès à l'éducation, à une formation qui lui permettra, un jour, on l'espère, effectivement de pouvoir postuler et d'être dans la «short liste» pour ce genre de poste.

M. LE MAIRE : Frank tu as totalement raison. La lutte contre la discrimination passe déjà par une école forte qui forme et actuellement je n'ai pas le sentiment qu'on avance beaucoup sur le sujet.

M. Edouard SASSARD : C'est bien beau de dire tout ça mais c'est un constat. Ce que propose Mireille PEQUIGNOT justement en forme de diversité ce sont des solutions. Le constat on le connaît, c'est bien la difficulté aujourd'hui, que le système soit en panne et qu'il faille trouver des solutions pour que dans les postes de direction, que ce soit privé ou public, il y ait des personnes de toutes les origines. C'est bien ce que fait Mireille PEQUIGNOT, nous sommes tous d'accord mais le diagnostic ça ne répond à rien».

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 16 mai 2011.